

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2024

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Avis sur le projet de plan des mobilités en Ile-de-France arrêté par le Conseil régional

Rapporteur : Patrice Pattée

Ile-de-France Mobilités (IDFM) a engagé, dès 2022, la révision du plan des déplacements urbains d'Ile-de-France conformément aux dispositions des articles L.1214-24 à 28 du code des transports.

Le 6 février 2024, en application des dispositions des articles L.1214-24 et 25 du code des transports, le conseil d'administration d'IDFM a délibéré sur un projet de plan des mobilités en Ile de-France, puis l'a transmis au conseil régional d'Ile-de-France.

Lors de la séance du 27 mars 2024, le Conseil régional a arrêté le projet de plan des mobilités en Ile-de-France proposé par IDFM. Ce dernier se compose des trois documents :

- le projet de plan des mobilités (stratégie pour une mobilité plus durable et plan d'action),
- l'annexe accessibilité,
- le rapport environnemental.

L'ensemble des pièces composant le PDMIF est téléchargeable sur le site :

<https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/un-nouveau-plan-des-mobilites-vers-le-zero-carbone>

Conformément aux dispositions des articles précités, il appartient à la Région de poursuivre la procédure de révision de ce document.

Les communes sont invitées à émettre un avis sur le projet.

Cet avis, tout comme celui de l'ensemble des personnes publiques associées, sera versé au dossier d'enquête publique, qui sera organisée par le Conseil régional du 28 février au 31 mars 2025.

Les enjeux environnementaux et de santé liés à la mobilité restent extrêmement prégnants en Ile-de-France, qu'il s'agisse des émissions de gaz à effet de serre, des émissions de polluants, des nuisances sonores ou de la sécurité routière.

Des plans d'actions ont été mis en place par IDFM et la Région pour développer les transports collectifs, le vélo et plus généralement les alternatives à la voiture utilisée individuellement, et pour inciter à l'utilisation des véhicules plus propres.

Les objectifs du plan des mobilités d'Ile-de-France sont de :

- développer les alternatives à la voiture individuelle,
- mieux partager l'espace public entre les différents modes de déplacement,
- décarboner le fret et le transport de marchandises,
- décarboner le parc de véhicules franciliens,
- favoriser les modes de déplacements vertueux pour tous.

Le PDMIF repose sur une stratégie d'actions, déclinées par territoire. Dans le cœur d'agglomération, dont Sceaux fait partie, les enjeux mis en exergue par le plan, sont :

- l'accompagnement de la mise en service du Grand Paris Express, par des actions sur la chaîne modale de déplacement, de manière à faciliter l'accès aux gares à pied, à vélo et en bus et, de façon plus générale, de manière à créer des conditions attractives pour ces modes alternatifs à la voiture particulière pour tous les déplacements du quotidien ;

- l'accélération de l'essor des modes actifs, qui doit être accompagné d'actions pour agir sur l'apaisement de la voirie, le partage de l'espace public et l'amélioration des conditions de circulation des bus ;
- la place dévolue à la logistique, en préservant des espaces dédiés et en organisant les conditions de distribution ;
- la régulation de l'usage de la voiture, à mesure qu'émerge une offre alternative de déplacement par transports collectifs ou via les modes actifs : politique de stationnement, développement de l'autopartage...

Le PDMIF s'exprime principalement par des recommandations, déclinées dans le plan d'actions. Le PDMIF s'impose toutefois aux documents d'urbanisme locaux dans un rapport de compatibilité. Il comprend par ailleurs des prescriptions opposables, notamment aux plans locaux d'urbanisme (PLU), en ce qui concerne :

- les normes de stationnement plafond pour les bureaux, lesquelles sont renforcées par rapport au PDUiF précédent. Pour la zone à laquelle appartient Sceaux, le plafond applicable est d'un maximum d'une place par 50 à 60 m² de surface de plancher de bureau. Le projet de PLU*i* respecte cette norme du PDMIF ;
- les normes de stationnement minimales pour les vélos, lesquelles sont renforcées en cohérence avec les normes issues du code de la Construction et de l'habitation. Le projet de PLU*i* respecte ces normes du PDMIF ;
- le nombre de places de stationnement vélo à réaliser sur l'espace public, avec un ratio minimal en fonction du nombre de places de stationnement automobile. Pour la zone à laquelle appartient Sceaux, ce ratio s'établit à 1 place vélo / 2 places de stationnement automobile ;
- la priorité aux tramways et bus à haut niveau de service dans la gestion des carrefours ;
- le traitement des points durs de circulation lors des projets d'aménagement de voirie, dès lors que l'axe est emprunté par plus de 300 bus par jour. Pour mettre en œuvre cette prescription, IDFM doit ainsi être consultée par le gestionnaire de voirie lors de la conception de tout projet d'aménagement de voirie conduisant à modifier les conditions de circulation sur ces axes.

A Sceaux, le PDMIF entre en résonance avec les différentes actions portées par la Ville en faveur des mobilités actives, des transports collectifs et de l'intermodalité, notamment :

- **La prise en compte systématique des mobilités actives** (vélos et piétons) en lien et en cohérence avec les objectifs et les réseaux de nos partenaires institutionnels (Région, Ile-de-France, Département des Hauts-de-Seine, Vallée Sud-Grand Paris, RATP...).

Ainsi, les actions mises en œuvre par la Ville sont en faveur d'une mobilité plus durable pour accélérer le changement des pratiques de mobilité, et en faveur d'un meilleur partage de l'espace public entre les modes et les usages.

Par exemple, la mise en place d'un plan vélo à l'échelle de la Ville a permis :

- la mise en œuvre d'une limitation de vitesse à 30 km/h pour encourager les différents moyens de déplacement à partager la rue en toute sécurité et à sanctuariser les espaces réservés aux piétons,
- l'instauration d'un double-sens cyclable et le franchissement possible par les cyclistes des feux rouges après avoir cédé le passage aux piétons et aux autres véhicules,
- la promotion de l'utilisation du vélo et le développement des services associés.

Le PDMIF renforce ces actions en faveur des mobilités actives, notamment la marche, qui n'était jusqu'ici pas considérée comme un mode de déplacement à part entière, nécessitant une politique dédiée et des aménagements spécifiques.

Le PDMIF développe ainsi les axes suivants :

- axe 2 : placer le piéton au cœur des politiques de mobilité ;
- axe 4 : conforter la dynamique en faveur de l'usage du vélo ;
- axe 8 : mieux partager la voirie urbaine.

- **Le soutien aux transports collectifs** : la Ville se mobilise pour développer le réseau de transports collectifs afin d'améliorer la liaison de Sceaux avec les réseaux de transports structurants (notamment les lignes du métro M4 et M15).

A long terme, l'enjeu est d'obtenir le prolongement du métro M4 vers le sud, en cohérence avec l'action de l'Association des Villes et des Elus pour le prolongement Sud de la ligne 4 du métro, dont Sceaux fait partie. Ce projet a été inscrit dans le SCOT métropolitain et il figure en annexe des orientations du SDRIF-E.

A court et moyen terme, la Ville est active auprès d>IDFM pour créer une liaison performante par autobus. La nécessité de liaisons directes s'impose avec la gare Bagneux Lucie-Aubrac, en desservant notamment le quartier intercommunal des Blagis, quartier prioritaire au regard de la politique de la Ville. Le conseil municipal a adopté deux vœux, lors de ses séances des 3 février 2022 et du 23 mai 2024, pour demander l'amélioration de la desserte de Sceaux et du quartier des Blagis et le rabattement vers la gare Bagneux Lucie-Aubrac.

La Ville est, depuis, en échange avec IDFM pour développer une nouvelle liaison bus, en concertation avec les villes de Bagneux et Bourg-la-Reine. Grâce à la mobilisation de la Ville, IDFM a engagé des études de faisabilité pour restructurer le réseau bus existant afin de créer une liaison entre le centre-ville et le quartier des Blagis, jusqu'à la station M15/M4 Bagneux Lucie-Audrac. L'objectif est une mise en service dans la temporalité de l'ouverture du tronçon sud de la M15, prévue fin 2025.

Le plan d'action du PDMIF prend en compte cet enjeu à travers les actions suivantes :

- action 1.1.1. (p.138) – mettre en service le Grand Paris Express (GPE) et accompagner son déploiement, notamment par l'adaptation du réseau de bus pour assurer le rabattement local vers les gares du GPE et action 1.3.2. (p.154) – adapter l'offre bus en fonction du développement du réseau de mass transit, pour répondre à de nouveaux besoins de rabattement vers la nouvelle infrastructure ;
- action 1.1.2. (p.139) - développer l'offre de mass transit avec la mise en service des autres grands projets d'infrastructure et de desserte, faisant état de l'opportunité d'étudier les projets d'extension identifiés par le SDRIF-E, dont la prolongation de la M4 fait partie ;

Dans la continuité des vœux exprimés par le conseil municipal, dans le but d'apporter une meilleure qualité de service aux usagers et d'accessibilité grâce au réseau du Grand Paris Express et afin de poursuivre le développement des transports collectifs et augmenter la fréquentation, il est proposé de souligner auprès du Conseil régional l'importance d'une amélioration des liaisons entre les pôles multimodaux.

- **L'attention portée à l'intermodalité**, notamment dans le cadre du projet de restructuration de la gare de Robinson. Robinson a été identifié comme pôle d'échange multimodal par les précédents plans de déplacements urbains d'Ile-de-France. La Ville pilote le comité de pôle qui réunit les acteurs de ce projet (IDFM, RATP, Département, VSGP, Villes voisines...) et se trouve à l'initiative du schéma de référence du pôle d'échange multimodal de Robinson, approuvé par IDFM en 2016. Ce schéma de référence a permis la réalisation de l'agrandissement de l'accès à la gare par l'avenue du Plessis. D'autres actions sont à l'étude comme la requalification de la RD 63 et la requalification de la place de la Gare.

Le PDMIF développe l'action 6.1. (p.231) – aménager les pôles d'échanges multimodaux, lieux pour une intercommunalité renforcée. La Région et IDFM maintiennent donc le dispositif des pôles d'échanges multimodaux ainsi que le cadre de financement associé.

Il est donc proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet de plan des mobilités en Ile-de-France et de :

- rappeler que le principal enjeu du réseau du Grand Paris Express est d'apporter une meilleure qualité de service aux usagers grâce à une accessibilité au plus grand nombre de Franciliens,
- demander que les rabattements vers les gares de ce réseau soient renforcés notamment pour assurer une meilleure desserte du quartier intercommunal des Blagis, quartier prioritaire de la politique de la Ville,
- demander la création d'une liaison par autobus à forte fréquence et haut niveau de service entre Sceaux et la ligne 4 du métro, station Lucie-Aubrac.